

## GUIDE POUR LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE CLASSE 2026-2027

Lors des réunions d'information des classes organisées par l'école à la rentrée, les parents de chaque classe doivent élire jusqu'à **quatre Représentants de Classe** pour un mandat d'un an.

N.B. Seuls les parents membres de l'APEEE (en ordre de cotisation annuelle) ont le droit de vote et sont éligibles en tant que Représentants de Classe

### Rôle des Représentants de Classe

Le rôle du **Représentant de Classe** est double: coordonner les communications et activités de la classe et assurer la liaison avec l'APEEE.

Le rôle de coordinateur de classe consiste à:

- établir et mettre à jour une **liste des coordonnées téléphoniques et électroniques** des parents de la classe.
- servir de **relai de communication entre l'enseignant et les parents** (par exemple: aider l'enseignant à trouver des parents volontaires pour accompagner les sorties, tenir la caisse de classe, etc.).
- **organiser des moments festifs** dans la classe (petits déjeuners ou goûters) ou en dehors de la classe, généralement autour de Noël et de la fin de l'année.
- **traiter**, le cas échéant, **les problèmes qui se posent à l'échelle de la classe** en maintenant le contact avec les enseignants de la classe et en organisant des rencontres avec les parents si nécessaire. Lorsqu'un problème survient, les Représentants de Classe peuvent s'adresser au Représentant de leur Section linguistique auprès du [Conseil d'Administration de l'APEEE](#) pour demander un conseil ou une intervention si nécessaire.

Le rôle de liaison APEEE consiste à:

- **élire les membres** de la Section linguistique au [Conseil d'Administration de l'APEEE](#) et aux [Conseils d'Éducation](#) Primaire et Secondaire de l'école<sup>1</sup>.
- **faire le lien** entre les parents de la classe et les Représentants de Section au sein de l'APEEE et des Conseils d'Éducation. Cela comprend un relai de la communication de l'APEEE et des Représentants de Section vers la classe, la transmission des questions et suggestions des parents aux Représentants de Section et la participation à des réunions organisées par la section linguistique ou par l'APEEE.
- Servir de relai pour l'organisation de la **Fête de l'École**.

Veuillez noter qu'en étant élu comme Représentant de Classe pour l'APEEE, un parent devient **automatiquement un membre votant de l'ASBL APEEE Services** et, en tant que tel, sera invité à participer à l'Assemblée générale annuelle de cette organisation. Les coordonnées de tous les Représentants de Classe seront communiquées à l'APEEE Services ASBL à cette fin.

Consultez aussi: [Charte des représentants des parents d'élèves de l'APEEE Bruxelles 1](#).

Pour plus d'informations, merci de contacter le Secrétariat de l'APEEE: [info@apeee-eeb1.org](mailto:info@apeee-eeb1.org).

<sup>1</sup> Plus tard dans l'année scolaire, les Représentants de Classe de chaque section linguistique élisent parmi eux des Représentants de Section. Les Représentants de Section siègent au Conseil d'Administration de l'APEEE et optionnellement aussi aux Conseils d'Éducation et sont les interlocuteurs privilégiés des Représentants de Classe. Ils traitent des problèmes qui affectent l'ensemble de la Section ou de l'école et qui concernent la qualité de l'enseignement ou d'autres aspects de la vie scolaire.



## Procédure d'élection

1. Les élections des Représentants de Classe de l'APEEE ont lieu pendant ou à la fin des réunions de classe. Le Professeur Titulaire introduira le moment de l'élection et invitera les parents à désigner un **président de scrutin**. Idéalement, ce rôle devrait être tenu par l'un des **Représentants de Classe actuels**. À partir de ce moment, le Professeur peut décider de quitter la réunion.

2. Le président du scrutin dirige le processus électoral et est chargé d'enregistrer les résultats.

Quelques règles à garder à l'esprit:

- La classe élit **jusqu'à 4 Représentants de Classe**.
- La nomination et le choix des Représentants de Classe se font **par consensus général**. Un vote ne sera nécessaire que s'il y a plus de 4 candidats ou s'il n'y a pas de consensus.
- **Un seul vote est accordé par enfant dans la classe**.
- Un **vote par procuration** est possible par le biais d'un mandat écrit explicite, avec un maximum de deux mandats écrits par personne votante présente.
- Un parent qui souhaite devenir Représentant de Classe mais qui **ne peut pas assister à la réunion** peut exprimer sa candidature par courrier électronique à un autre parent qui en informera le reste de la classe.

3. Le président de scrutin prend note des **Nom, Prénom, Numéro de portable, E-mail\*, Nom de l'enfant** en classe des représentants choisis. Veuillez prêter une attention particulière à l'orthographe.

\* Chaque Représentant nouvellement élu doit fournir la même adresse e-mail déjà utilisée pour l'enregistrement dans le site d'enregistrement de l'APEEE/APEEE Services.

4. Le président du scrutin remplit les détails des Représentants de Classe élus dans un **formulaire en ligne**.

**Uccle Maternelle/Primaire:** <https://forms.gle/HH7PW8uxzjC6S42cA>  
**Berkendael Maternelle/Primaire:** <https://forms.gle/tNFwbuHyBkqgMi3v7>  
**Uccle S1-S3:** <https://forms.gle/aFFsABd9BQdYoAYu9>  
**Uccle S4-S7:** <https://forms.gle/uB9c533ZHSsms6Du8>

5. Une fois rempli, le formulaire sera automatiquement transmis à l'APEEE. Le formulaire doit être **soumis dans les 48 heures suivant la réunion**.

6. Dès réception de la liste des Représentants de Classe, l'APEEE leur enverra un **message officiel de confirmation/bienvenu**.

NOTE: Les élections des Représentants de Classe de l'APEEE doivent avoir lieu dans le cadre d'une réunion officielle. Si pour une raison quelconque votre élection n'a pas lieu pendant les réunions de classe, contactez le Secrétariat de l'APEEE afin qu'une autre réunion soit organisée.

Pour de plus amples informations ou des précisions, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de l'APEEE [info@apeee-eeb1.org](mailto:info@apeee-eeb1.org).

Merci pour votre collaboration!